

Secrétariat Général

Décision du 20 janvier 2022

portant composition du comité ministériel de rémunération du ministère de la transition écologique, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la mer

NOR : TREK2202185S

(Texte non publié au Journal Officiel)

Par décision de la ministre de la transition écologique, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et la ministre de la mer, en date du 20 janvier 2022, outre, le secrétaire général du ministère de la transition écologique, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la mer, membre de droit, le comité ministériel de rémunération de ce pôle ministériel prévu à l'article 4 du décret n°2006-1019 susvisé, est composé comme suit :

- ♣ Monsieur Jack AZOULAY, directeur du cabinet de la ministre de la transition écologique ;
- ♣ Madame Cécile RAQUIN, directrice du cabinet de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;
- ♣ Madame Emilie PIETTE, déléguée interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État ;
- ♣ Madame Florence MEAUX, personnalité qualifiée.